

DIVERS

PAYSURF

Société Anonyme au capital de 32 000 000 €
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 STRASBOURG
814 262 101 RCS STRASBOURG

Exercice social du 01/01/2023 au 31/12/2023
Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire
en date du 13 mai 2024

1. - Bilan au 31 décembre 2023

Actif (en €)	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur les établissements de crédit	20 284 856	12 122 156
Autres actifs	381 843	1 286 447
Comptes de régularisation	402 129	135 944
Total de l'actif	21 068 827	13 544 547

Hors bilan - Engagements donnés (en €)	31/12/2023	31/12/2022
Néant		

Passif (en €)	31/12/2023	31/12/2022
Autres passifs	464 972	460 420
Comptes de régularisation	987 618	409 489
Provisions	11 970	
Capitaux propres hors FRBG	19 604 267	12 674 639
Capital souscrit	32 000 000	21 000 000
Report à nouveau (+/-)	-8 325 361	-4 186 86
Résultat de l'exercice (+/-)	-4 070 372	-4 138 501
Total du passif	21 068 827	13 544 547

Hors bilan - Engagements reçus (en €)	31/12/2023	31/12/2022
Néant		

Compte de résultat (en €)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	333 861	-10 280
Commissions (Produits)	95 909	33 115
Commissions (Charges)	-40 097	-15 176
Autres produits d'exploitation bancaire	14	0
Autres charges d'exploitation bancaire	-353	738
Produit net bancaire	389 334	6 922
Charges générales d'exploitation	-4 459 706	-4 145 423
Résultat brut d'exploitation	-4 070 372	-4 138 501
Résultat d'exploitation	-4 070 372	-4 138 501
Résultat courant avant impôt	-4 070 372	-4 138 501
Résultat net	-4 070 372	-4 138 501

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Paysurf est un établissement de paiement agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), dont l'objet est l'encaissement de fonds pour le compte de tiers.

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

La société ayant pour objet exclusif la fourniture de services de paiement, ses comptes individuels sont établis selon les dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit et assimilés mentionnées au Titre 1 du Livre I du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), par application de l'article 1311-1 du même règlement. Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

Note n° 1.1 Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent. Les créances qui présentent un risque de non-recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciations, constatées individuellement et en minoration de l'actif concerné.

Note n° 1.2 Comptabilisation des services de paiement

Paysurf a pour objet de fournir des services de paiement répondant aux besoins d'acteurs tels que notamment les Places de marché (les Partenaires), dont l'activité nécessite de réaliser de l'encaissement de fonds pour le compte de tiers. Ces Partenaires sont mandatés par Paysurf en qualité d'agents de services de paiement au sens de l'article L.523-1 du Code monétaire et financier pour offrir les services de Paysurf aux marchands enrôlés sur leur place de marché.

Paysurf tient les Comptes de Paiement associés à ces opérations, à savoir :

- les comptes des Partenaires,
 - les comptes des Marchands,
- en recouvrant les sommes encaissées des clients sous forme de virement ou de paiement par carte, et en procédant au paiement des commissions.

Conformément à l'article 34 de l'arrêté du 29 octobre 2009 portant sur la réglementation prudentielle des établissements de paiement, les fonds reçus pour l'exécution d'une opération de paiement sont placés sur un compte à vue de cantonnement auprès d'un établissement de crédit.

Note n° 1.3 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2013-02 de l'ANC.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la société et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés bénéficient de régimes de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers d'un contrat d'assurance. Ce contrat relève d'un régime à cotisations définies, entièrement couvert par les réserves constituées chez l'assureur. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et primes conventionnelles à verser lors de l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par provisions ou contrats d'assurance.

Les engagements sont calculés annuellement suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre de chaque exercice sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances ou par des provisions. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié à un âge qui a été porté de son 62ème à son 63ème anniversaire depuis l'exercice 2023, afin de tenir compte des effets de la réforme des retraites entrée en vigueur le 1er septembre 2023. Le coût des services passés lié à cette modification d'âge de départ est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Note n° 1.4 Provisions

Les dépréciations affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net.

En cas de litige, leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Note n° 1.5 Consolidation

La société est sous contrôle exclusif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

2. Annexes Bilan des comptes annuels

Note 2.1. Créances sur les établissements de crédit

	2023		2022	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	19 897 336		11 992 825	
Compte de cantonnement	387 520		-129 331	
Total	20 284 856	0	12 122 156	0
Total des créances sur les Ets Crédits	20 284 856		12 122 156	

Note 2.2. Autres actifs

	2023	2022
Etat - Créances	353 998	1 244 516
Débiteurs divers	27 845	41 931
Total	381 843	1 286 447

Note 2.3. Comptes de régularisation actif

	2023	2022
Autres comptes de régularisation	402 129	135 944
Total	402 129	135 944

Note 2.4. Autres passifs

	2023	2022
Etat, impôts et taxes	11 438	6 623
Autres créditeurs dettes sociales	46 810	317 900
Autres créditeurs divers	406 724	135 896
Total	464 972	460 420

Note 2.5. Comptes de régularisation passif

	2023	2022
Charges à payer - dettes sociales	460 047	271 928
Charges à payer autres frais généraux	129 562	0
Autres comptes de régularisation	398 009	137 561
Total	987 618	409 489

Note 2.6. Capitaux propres

	2022	Autres variations	2023
Capital	21 000 000	11 000 000	32 000 000
Report à nouveau	-4 138 501	-4 138 501	-8 325 361
Résultat de l'exercice	-4 138 501	68 129	-4 070 372
Total	12 674 639	6 929 628	19 604 267

3. Annexes Résultat des comptes annuels

Note 3.1. Charges de personnel

	2023	2022
Salaires & traitements	861 947	533 830
Charges sociales	195 271	287 219
Charges d'Intéressement participation et abondement des salariés	131 588	93 697
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	9 232	5 739
Autres charges de retraite	9 067	5 116
Total	1 207 106	925 601

Note 3.2. Autres frais administratifs

	2023	2022
Autres frais et prestations informatiques	2 897 458	2 901 599
Autres prestations de services extérieurs	209 175	266 038
Locations immobilières	108 577	26 133
Déplacements missions et réception	28 859	17 426
Autres frais divers	8 532	8 626
Total	3 252 600	3 219 822

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en €)

Nature des opérations	2019 euros	2020 euros	2021 euros	2022 euros	2023 euros
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a. Capital social	9 000 000	9 000 000	21 000 000	21 000 000	32 000 000
b. Nbre des actions ordinaires existantes	900 000	900 000	2 100 000	2 100 000	3 200 000
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a. Produit net bancaire	0	-24 998	-44 653	6 922	389 334
b. Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	-315 715	-808 447	-2 973 451	-4 138 501	-4 070 372
e. Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	-315 715	-808 447	-2 973 451	-4 138 501	-4 070 372
f. Résultat distribué	0	0	0	0	0
III RESULTATS PAR ACTION					
a. Résultat après impôts, participation salariés, mais avant charges calculées	-0,35	-0,90	-1,42	-1,97	-1,27
b. Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées (amortiss. et provisions)	-0,35	-0,90	-1,42	-1,97	-1,27
IV PERSONNEL					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	2	5	8	12
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	230 358	391 907	487 304	861 947	487 304
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	113 206	171 445	228 895	365 186	228 895

Changement de régime matrimonial

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Patricia SCHILLING notaire associée, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "Patricia SCHILLING et Emmanuelle WENDLING, notaires associées", titulaire d'un office notarial à STRASBOURG (67000), 19 Rue Lovisa, immatriculé à la CRPCE sous numéro 67079 office notarial n° 67079, le QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE Monsieur Georg ZÖLLNER et Madame Janine Gabrielle MOROT, demeurant ensemble à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN (67400) 18 Rue du Mugey mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Henri CONREUR, alors notaire à AVENAY VAL D'OR (51160) le 6 mai 1975 préalable à leur union célébrée à la Mairie de AY (51160) le 9 mai 1975, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Patricia SCHILLING notaire sus-nommé, où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire. Pour avis.

SCP Nicolas CHAPOUTOT et Thomas EHRHARDT
Notaires associés
48 rue du Général Leclerc
67540 OSTWALD

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 29 octobre 2021, Monsieur Yann LACZNY, demeurant à STRASBOURG (67200), 165 B route des Romains, né à BREST (29200), le 11 mai 1978, célibataire, décédé à LEIBSTADT (SUISSE), le 6 novembre 2023, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Céline KARCH, notaire à OSTWALD (67540), suivant procès-verbal daté du 27 mai 2024. Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire seront formées auprès de Maître Céline KARCH, notaire à OSTWALD (67540), 48 Rue du Général Leclerc, chargée du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. Pour Avis Me Céline KARCH

COMMUNE DE MUTTERSCHOLTZ

Enquête publique

Plan local d'urbanisme Modification n° 1

Par arrêté municipal du 27 mai 2024, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme, qui a pour objet :

1. Modification de l'OAP sectorielle dite "Gartfeld"
2. Ajout d'une OAP thématique afin d'introduire des dispositions relatives à la transition énergétique ou à une meilleure prise en compte du bioclimatisme dans la construction.
3. Modification de la règle relative au stationnement des véhicules.
4. Correction d'une erreur matérielle : défaut d'affichage des Espaces Boisés Classés sur le plan de règlement au 5000e.

L'enquête se déroulera sur une durée de 26 jours consécutifs :

du lundi 24 juin 2024 à 8h00 au vendredi 19 juillet 2024 à 17h00.
Monsieur SUR, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur NEUSCH, Directeur d'Ecole retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg. Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante :

https://www.registre-numerique.fr/modif1-plu-muttersholtz

Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi et mercredi 8h à 12h et 14h à 18h
- Mardi et jeudi de 14h à 18h
- Vendredi de 14h à 17h

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique : - Samedi 13 juillet 2024 de 09h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie les : - Lundi 24 juin 2024 de 8h00 à 11h00 - Mardi 02 juillet 2024 de 15h00 à 18h00 - Samedi 13 juillet 2024 de 9h00 à 12h00 - Vendredi 19 juillet 2024 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignait sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie

- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 39 rue Welschinger - 67600 MUTTERSCHOLTZ

soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : modif1-plu-muttersholtz@mail.registre-numerique.fr

- soit en les consignait sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/modif1-plu-muttersholtz

L'autorité responsable du projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme est la commune de Muttersholtz représentée par son Maire Monsieur Patrick BARBIER et dont le siège administratif est situé 39 rue Welschinger à 67600 MUTTERSCHOLTZ. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse. Il est aussi possible de demander un exemplaire du dossier d'enquête ou une copie des observations du public, aux frais du demandeur, jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la mairie, sur le site internet de l'enquête publique et sur le site internet de la commune pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

CUMA DE QUATZENHEIM

Société Coopérative Agricole à capital variable
Agréée 67/658
12 Rue principale
67117 QUATZENHEIM
RCS Strasbourg 778 799 213

CONVOCA A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION

Les associés coopérateurs de la CUMA de Quatzenheim sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu : le jeudi 4 juillet 2024 à 9h30 au 12 rue Principale, 67117, QUATZENHEIM.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Ouverture de la séance, constitution du Bureau et constatation du quorum
2. Dissolution anticipée de la CUMA
3. Nomination des liquidateurs et pouvoirs
4. Pouvoirs pour formalités
5. Divers

Quinze jours avant la tenue de cette Assemblée, les associés coopérateurs peuvent prendre connaissance, au siège de la Coopérative du texte des résolutions proposées.

Le Président, Julien NORTH

BILAN

BILAN AU 31/12/2023

ACTIF		PASSIF	
Caisse banques centrales CCP	254 000,59	Dettes établissement de crédit	178 924 260,60
Créances établissements de crédit	229 655 785,68	Comptes créditeurs de la clientèle	192 406 537,16
Opération avec la clientèle	166 719 846,20	Autres comptes de passif	1 812 746,34
Immobilisations	11 747 037,37	Provisions pour risques et charges	2 188 494,21
Autres comptes d'actifs	888 769,16	Fonds propres	33 126 763,43
		Résultat de l'exercice	806 637,26
Total	409 265 439,00	Total	

CONSTITUTION

PIERRE RIES

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital variable de 1.000€
Siège social : 3 rue des Sculpteurs 67380 LINGOLSHEIM

Par acte sous seing privé du 04/05/2024 à Lingolsheim, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
La dénomination de la société est PIERRE RIES ;
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Siège social : 3 rue des Sculpteurs 67380 LINGOLSHEIM
Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : La prise de participations dans toutes sociétés, l'acquisition, la gestion, la cession de toutes valeurs mobilières et toutes opérations se rattachant à la gestion de portefeuille et l'exercice de tous droits découlant de la propriété des titres pour son propre compte ; Conseil pour les affaires, en stratégie, en gestion opérationnelle ; La fourniture de toutes prestations de services d'assistance, de conseil, d'études, d'audits et de services à caractère économique, stratégique, financiers à toutes personnes physiques ou morales ; La fourniture de prestations d'apport d'affaires, de mise en relation de clientèle ; Organisation de conférence ; Activité de formation ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations financières, publicitaires, mobilières immobilières ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié et tous autres similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement ou le développement.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social variable : de 1.000€ à 100.000€
Président : Monsieur Pierre RIES 3 rue des Sculpteurs 67380 LINGOLSHEIM Immatriculation de la Société au RCS de Strasbourg.

FRIDA CAMELIA BEAUTY

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 31, rue d'Ostwald, 67380 LINGOLSHEIM
RCS STRASBOURG

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lingolsheim du 24 mai 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : Frida Camelia Beauty
Siège : 31, rue d'Ostwald, 67380 LINGOLSHEIM
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : en France et à l'étranger, conseils, confection et vente de perquettes et postiches, compléments capillaires, accessoires de coiffures, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente :
- Madame Pascale ISKANDAR, épouse ZIMMERMANN,
demeurant 31 rue d'Ostwald, 67380 LINGOLSHEIM.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.
POUR AVIS, La Présidente

EXOMARKET

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à 16/05/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : EXOMARKET
Siège social : 162 Grand Rue à 67500 HAGUENAU
Objet social : exploitation d'une épicerie exotique ; vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées ; vente de tout produit cosmétique, de produits de beauté et accessoires de mode ; vente de tout produit non réglementé par tout moyen ; toute activité s'y rattachant directement ou indirectement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de STRASBOURG
Capital social : 2 000 euros
Gérance : M. Siaka BAMBIA demeurant 2 rue des Charpentiers à 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER.



FIDAC
Fiduciaire d'Audit et de Consultants Juridiques Société d'Avocats
Conseil en droit fiscal
32 rue du 22 Novembre
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 32 14 15

GROUPE - MADAME ET FILS

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 22 avril 2024, à OSTWALD. Dénomination : GROUPE - MADAME ET FILS
Forme : Société par actions simplifiée
Siège social : 22 rue des Vosges, 67540 OSTWALD
Objet : Restauration traditionnelle, débit de boissons toutes catégories, vente à emporter, traiteur ; constitution d'un portefeuille de titres de participations par acquisition de titres sociaux et création de sociétés nouvelles ; la gestion des droits sociaux lui appartenant, l'administration et ses disponibilités de trésorerie et de celles qui pourraient lui être confiées par les sociétés qu'elle contrôle ; les conseils et services en matière commerciale, technique, administrative, financière, comptable, informatique, de gestion d'entreprise et formation aux entreprises ; gestion d'un portefeuille de marques et de droits de propriété intellectuelle.
Durée de la société : 99 années(s)
Capital social fixe : 5000 euros
Cession d'actions et agrément : Les cessions ou transmissions d'actions de la Société par l'associé unique ou entre associés sont libres. Dans tous les autres cas, les actions ne peuvent être cédées à des tiers, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à plus des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Madame Hulya TURALI 22 rue des Vosges 67540 OSTWALD.
Directeur général : Monsieur Cuneyt CAYIR 22 rue des Vosges 67540 Ostwald.
La société sera immatriculée au RCS de Strasbourg.
Pour avis.



FIDAC
Fiduciaire d'Audit et de Consultants Juridiques Société d'Avocats
Conseil en droit fiscal
32 rue du 22 Novembre
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 32 14 15

ADE GARAGE

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 28 mai 2024, à OBERNAL.
Dénomination : ADE Garage.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 11 rue des Bonnes Gens, 67210 OBERNAL.
Objet : réparation et entretien des véhicules ; locations courtes ou moyennes durée de véhicules ; achats et vente de véhicules d'occasions.
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 6000 euros
Cession d'actions et agrément : Les cessions ou transmissions d'actions de la Société par l'associé unique ou entre associés sont libres. Dans tous les autres cas, les actions ne peuvent être cédées à des tiers, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à plus des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés : Président : Monsieur Alexandre DIMA 11 rue des Bonnes Gens 67210 OBERNAL.
La société sera immatriculée au RCS STRASBOURG.
Pour avis.

LINEALES

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 Allée du Piémont 67210 GOXWILLER

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Goxwiller du 29 MAI 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LINEALES
Siège : 5 Allée du Piémont, 67210 GOXWILLER
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros libéré à hauteur de 50%
Objet : Les opérations de vente de produits liés à la décoration, le marquage et la signalétique publicitaire, de produits et d'accessoires de communication visuelle.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Emmanuel RITZENTHALER, demeurant 10 rue Raiffaisien, 67870 BISCHOFFSHEIM
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.
POUR AVIS
Le Président



SELARL EC PARTENAIRE
Aéroparc 1
6 rue Icare
67960 ENTZHEIM
Tel : 03.88.24.72.24
Contact : b.morgen@ecpartenaire.com

TDW

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 39 Rue de la Ville 67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Suivant acte SSP du 29.05.2024, il a été constitué une SAS dénommée : **TDW Capital social** : 1 000 euros.
Siège social : 39 Rue de la Ville 67460 SOUFFELWEYERSHEIM
Objet : - Le conseil et l'assistance opérationnelle aux particuliers, entreprises et administrations publiques en matière de marketing, d'organisation, de planification, d'information de gestion, de recherche du rendement, de contrôle et d'optimisation, conseil et formation en cryptomonnaies; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières y compris la vente de produits en ligne, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.
Président : M. Thomas DREHER, demeurant 39 Rue de la Ville 67460 SOUFFELWEYERSHEIM
Clause d'agrément: Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Clause d'admission: Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de STRASBOURG
Pour avis



SELARL EC PARTENAIRE
Aéroparc 1
6 rue Icare
67960 ENTZHEIM
Tel : 03.88.24.72.24
Contact : b.morgen@ecpartenaire.com

HOP

Société civile immobilière au capital de 1 200 euros
Siège social : 5 rue Flachslanden, 67270 SCHAFFHOUSE SUR ZORN

Aux termes d'un acte SSP en date à SCHAFFHOUSE SUR ZORN du 23 mai 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : HOP
Siège social : 5 rue Flachslanden, 67270 SCHAFFHOUSE SUR ZORN
Objet social : L'acquisition, l'administration, le contrôle et la gestion d'immeubles et de dépendances, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou agricole, et de manière exceptionnelle la vente des biens sociaux
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Madame Olga FERREIRA MARTINS, demeurant 5 rue Flachslanden, 67270 SCHAFFHOUSE SUR ZORN.
Immatriculation de la Société au RCS de STRASBOURG.
Pour avis
La Gérance



FIBA
3 rue Maurice Koechlin
67500 HAGUENAU
droitesaffaires@groupe-fiba.fr

LMJA

Société civile immobilière au capital de 1 000 €
45 Route de Weitbruch
67500 HAGUENAU

Par acte SSP en date du 27/05/2024, il a été constituée une Société Civile Immobilière dénommée :
LMJA
Objet social : l'acquisition de tout bien immobilier, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit bien immobilier et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement; l'acquisition de tout terrain, l'exploitation et sa mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société.
Siège social : 45 Route de Weitbruch 67500 HAGUENAU
Capital : 1 000 euros
Gérance : M Laurent BITZ demeurant 45 Route de Weitbruch 67500 HAGUENAU et Mme Marie BITZ demeurant 45 Route de Weitbruch 67500 HAGUENAU
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de STRASBOURG.

Rejoignez nous sur
facebook
@EAVPHR
et retrouvez l'actualité agricole

JK TAXI

Suivant acte SSP du 2 juin 2024 il a été constituée une SASU dénommée : JK TAXI
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 9 Impasse Lignée, 67550 VENDENHEIM
Objet : Exploitation d'autorisations de stationnement de taxis, Convoyage et livraison de marchandises de moins de 3,5 tonnes, Location, achat et vente de véhicules neufs et d'occasion, Lavage et nettoyage intérieur et extérieur de véhicules, Achat et vente de tous produits non alimentaires
Président : M. Kamal AMARA demeurant 9 Impasse Lignée, 67550 VENDENHEIM
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de STRASBOURG.

ASSOCIATION

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG
Registre des associations

Il a été inscrit le 27/05/2024
Au registre des associations du Tribunal judiciaire de STRASBOURG
N° AMALIA : A2024STR000171
L'association : **Club 41 en Formation de Strasbourg Argentorum**
Ayant son siège : 6 rue du Faubourg de Saverne 67000 STRASBOURG.
Les statuts ont été adoptés le : 05/03/2024
L'association a pour objet : « Le Club 41 Français, par l'intermédiaire de ses clubs locaux, rassemble des hommes responsables, de plus de 40 ans, animés de l'esprit de la Table Ronde. Il a pour but de réunir des hommes de profession, confession et milieux culturels variés qui acceptent leur différence et s'enrichissent de leurs expériences mutuelles. Chaque club et chacun de ses membres ont le devoir de promouvoir l'esprit de tolérance, la force de l'amitié, le dynamisme de l'action, l'entente entre les peuples. La diversité des membres crée des liens fédérateurs permettant d'engager des actions culturelles, sportives ou humanitaires. »
La direction se compose de :
Président : M. ESCHRICH Gaël
Trésorier : M. HERBRECHT Luc
Secrétaire : M. FISCHER Hervé
Vice-Président : M. WEYHAUBT Kevin
IRO : M. NUNES Frédéric
Rédacteur : M. LITEVKA Stéphane
Chargé de Protocole : M. HANSMAEN-NEL Christian

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG
Registre des associations

Il a été inscrit le 27/05/2024
Au registre des associations du Tribunal judiciaire de STRASBOURG
N° AMALIA : A2024STR000177
L'association : **Hidden Society**
Ayant son siège : 13 rue des Bouchers 67000 STRASBOURG
Les statuts ont été adoptés le : 22/04/2024
L'association a pour objet : la création, la production, et la promotion d'événements musicaux, dans le but de valoriser et de diffuser les cultures musicales diverses. L'organisation de concerts et festivals pour un public varié et soutien aux artistes émergents.
La direction se compose de :
Président : M. CARDONNE Jean
Trésorier : M. MERGEN Rémi
Secrétaire : M. LEDIG Marius
Vice-Président : M. MORVAN Mehdy

TRIBUNAL DE PROXIMITE DE MOLSHEIM
Registre des associations

Il a été inscrit le 30/05/2024
Au registre des associations du Tribunal de proximité de MOLSHEIM
N° AMALIA : A2024MOL000029
L'association : **LE CALDESTIN COMEDY**
Ayant son siège : 14 B rue de Rosheim 67870 GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM
Les statuts ont été adoptés le : 01/04/2024
L'association a pour objet : Favoriser, développer et promouvoir la création artistique de spectacle vivant
La direction se compose de :
Présidente : Mme MULLER Fanny
Trésorière : Mme SCHALLER Elodie
Secrétaire : Mme MULLER Laura

MODIFICATION



FEMS360
Société d'Expertise Comptable Haguenau - Issenhausen

SOLYHOMBRE

Société à responsabilité limitée à Associé Unique
Au capital de 180 000 Euros
11 rue de Bergbieten
67200 STRASBOURG
894 240 571 R.C.S. Strasbourg

Modification du capital

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 22 décembre 2023, le capital social a été augmenté de 40 000 euros pour être porté à 180 000 euros, par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 9 des statuts a été modifié. Ancienne mention: Le capital social est fixé à la somme de 140 000 Euros. Nouvelle mention: Le capital social est fixé à la somme de 180 000 Euros. Mention sera faite au R.C.S. de STRASBOURG.
Pour avis,

EFFEL.C

Société par actions simplifiée à capital variable au capital souscrit de 8.500.000 € porté à 9.550.000 €
Siège social : 15 rue du Parc 67205 OBERHAUSEN
RCS STRASBOURG 982.046.583 (2024B00027)

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/03/2024, enregistré au Service départemental de l'enregistrement STRASBOURG le 22/04/2024, Dossier 2024 00022700, Réf. 6704P61 2024 A 02021, que le capital social a été augmenté :
- de 615.000 € par voie d'apport en nature
- de 435.000 € en numéraire
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL INITIAL / CAPITAL SOCIAL ACTUEL (Ancienne mention)
- Le capital social initial est fixé 3.290.000 euros (trois millions deux quatre-vingt-dix mille euros)
Il est divisé en 329 actions de 10.000 euros chacune, entièrement souscrites correspondant
- à des apports en numéraire à concurrence de 5 actions entièrement libérées
- et à des apports en nature à concurrence de 324 actions entièrement libérées.
- Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2023, le capital social actuel est fixé comme suit:
Le capital social actuel est fixé à 8.500.000 euros (huit million cinq cent mille euros).
Il est divisé en 850 actions de 10.000 euros chacune, entièrement souscrites correspondant
- à des apports en numéraire à concurrence de 42 actions entièrement libérées
- et à des apports en nature à concurrence de 808 actions entièrement libérées.
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL INITIAL (Nouvelle mention)
- Le capital social initial est fixé 9.550.000 euros (neuf millions cinq cent cinquante mille euros)
Il est divisé en 955 actions de 10.000 euros chacune, entièrement souscrites.
Pour publication légale, Avocat

MISHOK

Société civile de portefeuille au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 Rue Bonnel 69003 LYON
RCS LYON 924 853 260

Aux termes d'une décision collective en date du 26 avril 2024, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 29 Rue Bonnel, 69003 LYON à 7 Allée Cérés, 67200 STRASBOURG, à compter du 1^{er} mai 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 924 853 260 RCS LYON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 20 mars 2024, a pour objet social la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés et affaires, l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières pour son propre compte, l'investissement dans tous produits bancaires, d'épargne et de placement, et un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Gérance :
Monsieur Denislav NIKOLOV, gérant demeurant 13 Allée des Marquisés 67000 STRASBOURG
Madame Antonia VERGUEVA, gérante demeurant 59 route de la Wantzenau 67000 STRASBOURG
Pour avis
La Gérance



SELARL EC PARTENAIRE
Aéroparc 1
6 rue Icare
67960 ENTZHEIM
Tel : 03.88.24.72.24
Contact : b.morgen@ecpartenaire.com

ASLAN CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 16 RUE DES VOSGES 67114 ESCHAU
922 872 841 RCS STRASBOURG

Changement de Directeur Général

Aux termes de l'AGO des associés, en date du 1^{er} mai 2024 il résulte que: Monsieur Umut KACAN demeurant 27 Rue du Général de Gaulle 67230 BENFELD a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du même jour, en remplacement de Messieurs Maxime FENDER et Murat SIPSACK, démissionnaires en date du 15 août 2023.
POUR AVIS, Le Président

RESOFEU

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 rue Sophie Germain 67720 HOERDT
889 70s 190 RCS STRASBOURG

Aux termes d'une décision en date du 27 décembre 2023, le Président de la société par actions simplifiée RESOFEU, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 2 rue Sophie Germain, 67720 HOERDT au 6A rue de l'Industrie 67720 HOERDT à compter du 1^{er} janvier 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
Le Président

COMMOWN

Société Coopérative d'Intérêt Collectif Société Anonyme A Capital Variable
8 rue Schertz 67100 STRASBOURG
828 811 489 RCS STRASBOURG

Modifications multiples

Le 18/11/2023, l'AGO a décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au 8 rue Schertz 67100 STRASBOURG, de nommer Elie ASSEMAT président du conseil d'Administration en remplacement de Frédéric WAGNER démissionnaire, de nommer Priscille CADART demeurant 1 rue de l'Auberge de Jeunesse - 67200 Strasbourg, Yaël ZLOTOWSKI demeurant 30 rue Waldeck Rochet - 3300 Aubervilliers, Aymeric SALMON demeurant 36 rue Parmentier - 59370 Mons-En-Baroeul, Marion GRAEFFLY demeurant 34 rue Etienne Dolet - 75020 Paris, Agnès CRÉPET demeurant 10 Avenue de la libération - 42000 Saint-Etienne, Nicolas GUIGNARD demeurant 9 rue des Moulins - 1347 Le Sentier (Suisse), Fanny BANCOURT demeurant 7 rue Pareille - 69001 Lyon, Rémy PICAUVÉ demeurant 325 rue d'Althis - 61100 Flers, Dinara TAYCHINOVA demeurant 40 rue des Malteries - 67300 Schiltigheim, Bénédicte ANTOINE demeurant 8 rue des Coteaux Avenheim- 67370 Schnerheim et Frédéric WAGNER demeurant 10 place Levraut - 67100 Strasbourg, au Conseil d'Administration. Mention en sera faite au RCS de Strasbourg.

CAILLIAUX CONCEPT COORDINATION 3C

SAS au Capital de 100 €
4 Rue de la 1ère Armée
67390 ELSENHEIM
508 156 650 RCS COLMAR

Modification de l'objet social

Le 30.05.2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'acquisition, prise de participations au capital de toutes sociétés, gestion et cession de tous titres, valeurs mobilières, participations financières, dans toutes affaires, entreprises, sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et valeurs mobilières.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Colmar.

SCP Nicolas CHAPOUTOT et Thomas EHRHARDT
Notaires associés
48 rue du Général Leclerc
67540 OSTWALD

SARL HEYD PAUL ENERGIE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 mai 2024, les associés de la SARL HEYD PAUL ENERGIE, Société à responsabilité limitée au capital de 500,00 €, avec siège social à HATTEN (67690), 12 rue Principale, RCS STRASBOURG n°519 189 443.
Ont décidé la nomination de Monsieur Marcel VO, demeurant à STRASBOURG (67200), 85 boulevard de la Fontaine, en qualité de Gérant rétroactivement à compter du 27 avril 2023 sans limitation de durée, en remplacement de Madame Raymonde FISCHER.
L'article 11 des statuts est modifié corrélativement.
Mention est faite au RCS Strasbourg.
Pour avis

CM PRESTA

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 Euros
10C rue du Bambois
67570 ROTHAU
677 280 794 RCS Saverne

Les associés de la SARL ASSUREMO, réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 27 mai 2024, ont décidé de modifier d'une part la dénomination sociale de la société de « ASSUREMO » SARL en « CM PRESTA » SARL et d'autre part l'objet social en : Entretien et nettoyage d'immeubles, création et entretien d'espaces verts, ainsi que tous petits travaux divers, ceci avec effet au 1^{er} juin 2024. Aux termes de la même assemblée générale extraordinaire, les associés ont désigné en qualité de gérant M. Hervé MOOG, demeurant 10C rue du Bambois - 67570 ROTHAU, en remplacement de Mme Claudine MOOG, démissionnaire, ceci à compter du 1^{er} juin 2024 et pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés corrélativement.
Mention en sera faite au RCS de Saverne.

SIMBA

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.040.000 €
Siège social : 25 rue de Vendenheim 67170 Brumath
RCS STRASBOURG N° 821 914 652

Le 29/06/2023, les associés :
- ont pris acte de l'expiration des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants (SEFAC et Serge Mehus respectivement) et
- ont décidé de ne pas les renouveler.
Mention sera faite au RCS de Strasbourg.

FEGER KART

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, siège social : Rue du Colonel Lilly à 67640 FEGERSHEIM, RCS STRASBOURG 828 978 510.
En date du 30/04/2024, l'AGO, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

MODIFICATION

KATAWA SAS
 au capital de 122 000 €
 Siège social : 67201 ECKBOLSHEIM
 13 rue Ettore Bugatti
 R.C. STRASBOURG 2014 B 1057
 SIRET 801 879 420 00017

Aux termes du procès-verbal de la décision de l'associé unique du 02/05/2024 et du Président du 28/05/2024, il résulte que le capital social a été réduit de 82 000 € pour le porter de 122 000 € à 40 000 € par voie de rachat suivi de leur annulation des actions rachetées. Les articles 7 "Apports" et 8 - "Capital social" des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention :
 Capital social : 122 000 €
 Nouvelle mention :
 Capital social : 40 000 €
 Mention sera faite au RCS de STRASBOURG

EVATIFF
 Société à responsabilité limitée
 au capital de 3 000.- €
 Siège social :
 47, rue du Général Leclerc
 67210 OBERNAI
 RCS STRASBOURG 524 687 217

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 2 mai 2024 a décidé, à compter de ce jour :
 de transférer le siège social du 44, Grand'Rue à 67000 STRASBOURG au 47, rue du Général Leclerc à 67210 OBERNAI
 En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de SAVERNE
 L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
 Le Gérant

LE DIT VIN
 Société par Actions Simplifiée
 au capital de 1 200,00 Euros
 RCS Strasbourg numéro 852 307 099

Au terme de l'AGE du 02/04/2024, il a été décidé ce qui suit :
 Changement objet social : de l'activité restauration (ancien objet) à l'activité de plâtrerie (nouvel objet)
 Dénomination sociale : de « LE DIT VIN » (ancienne dénomination sociale) à « GASHI BAT » (nouvelle dénomination sociale)
 Transfert du siège social : du 20 Route de Bischwiller - 67800 BISCHHEIM (ancien siège) au 1 Rue de l'Electricité - 67800 BISCHHEIM (nouveau siège)
 L'inscription modificative sera faite au RCS de Strasbourg
 Pour avis, la Présidence

MOULIN DE HURDIGHEIM R. BECKER ET FILS
 Société par actions simplifiée
 au capital de 100 000 euros
 Siège social : 16 rue des Forgerons,
 67117 HURDIGHEIM
 728 503 640 RCS STRASBOURG

Modification des dirigeants
 Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 25 avril 2024, il résulte que Monsieur Etienne ALLEMANN demeurant 42, rue du Moulin, 68210 BRECHAUMONT a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Raoul BECKER, démissionnaire.
 POUR AVIS Le Président

OGRILL'ZZ
 SAS au capital de 1000 €
 28 route des Romains,
 67200 STRASBOURG
 983 947 656 R.C.S. Strasbourg

Modification des dirigeants
 Le 21.05.24, a nommé président M. Kamal AMARA demeurant 9 Imp. Lignée 67550 VENDENHEIM en remplacement de Mme. Seyma BIRCAN démissionnaire.
 Le 30.05.24, l'associé unique a décidé de changer la dénomination de la société par : Le Regal'night
 L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
 Mention en sera faite au RCS de STRASBOURG.

SCI ELMIRA
 Société Civile
 au capital de 1 000 euros
 Siège Social : 5 rue des Echasses
 56860 SENE
 Ancien. 2 rue Jean Racine
 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
 834 218 638 R.C.S STRASBOURG

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 mars 2024, il a été pris acte de transférer le siège social de la société, à compter du 26 mars 2024 au 5 rue des Echasses, 56860 Séné.
 Mention sera faite au RCS de STRASBOURG
 Pour avis

SNACK MICHEL
 Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNACK MICHEL, société par actions simplifiée au capital de 85 000 euros, dont le siège se situe 20, avenue de la Marsellaise 67000 STRASBOURG, RCS STRASBOURG 303 377 006, a décidé de proroger de cinquante (50) années la durée de la Société, soit jusqu'au 03 juin 2075 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
 POUR AVIS
 Le Président

SCEA SCHAAF
 Société Civile d'Exploitation Agricole
 Société Civile au capital de 21 000 €
 Siège social : 8 impasse des Violettes
 67160 OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG
 791 547 979 R.C.S. STRASBOURG

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 01.06.2024, il a été décidé de transférer le siège social du 8 impasse des Violettes 67160 OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG au 2 rue Neuve 67160 STEINSELTZ à compter du 01.06.2024 et de modifier en conséquence les statuts.

MANAVA
 Société à responsabilité limitée
 au capital de 8 000 euros
 Siège social : 3 Place du Panorama
 67870 BISCHOFFSHEIM
 RCS STRASBOURG TJ 493 978 225

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30 avril 2024 a nommé à effet du même jour, Monsieur Jean-Paul OBERLE demeurant à (67870) BISCHOFFSHEIM, 3 Place du Panorama, en qualité de gérant de la société, aux lieu et place de Monsieur Claude BAUER.
 Pour avis,
 la Gérance

ANNONCES LÉGALES
 VOS PUBLICATIONS EN QUELQUES CLICS !
 Confiez-nous vos annonces légales sur toute la France
 annonce@est-agricole.com

EST PAYSAGES D'ALSACE
 Société par actions simplifiée
 au capital de 20 000 euros
 Siège social : 7 Route de Lingolsheim
 67118 GEISPOLSHHEIM
 539 568 618 RCS STRASBOURG

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30 mai 2024, il résulte que les mandats de la société BORLOT AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Annick BORIS-ISSENMANN, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
 POUR AVIS
 Le Président

FONDS DE COMMERCE
 SCP Nicolas CHAPOUTOT et Thomas EHRHARDT
 Notaires associés
 48 rue du Général Leclerc
 67540 OSTWALD

Cession de fonds de commerce
 Suivant acte reçu par Maître Thomas EHRHARDT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, le 31 mai 2024, a été cédé un fonds de commerce :

PAR :
 La Société dénommée NBS SARL, Société à responsabilité limitée au capital de 7.500,00 €, dont le siège est à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (67400), 113 route de Lyon, identifiée au SIREN sous le numéro 498 781 517 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG.
 AU PROFIT DE :
 La Société dénommée SASU MAST, Société par actions simplifiée au capital de 3.000,00 €, dont le siège est à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (67400), 113 route de Lyon, identifiée au SIREN sous le numéro 927 632 240 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG.
 D'un fonds de commerce de restauration rapide sis à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (67400), 113 route de Lyon, Moyennant le prix principal de 60.000.-€, s'appliquant :
 - aux éléments incorporels pour 35.970.-€
 - au matériel pour 24.030.-€
 Entrée en jouissance immédiate le 31 mai 2024.
 Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 jours de la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C., en l'office notarial de Maître Thomas EHRHARDT, notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Général Leclerc, ou domicile a été élu à cet effet, par acte extra judiciaire.
 Pour insertion
 Le notaire

RADIATION

SANARIX
 Société civile immobilière
 en liquidation au capital de 30.000 €
 Siège social : 15 rue du Parc
 67205 OBERHAUSBERGEN
 RCS STRASBOURG
 482.445.624 (2005D518)

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 30/05/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme co-liquidateurs, Mme Marie-Christine TOUZE demeurant professionnellement 15 rue du Parc 67205 OBERHAUSBERGEN et M. Michel FERAUD demeurant Le Repaire Luiduit LE PLEYSSAC 24310 PAUSSAC ET ST VIVIEN pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les a autorisés à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
 Le siège de la liquidation est fixé au 15 rue du Parc 67205 OBERHAUSBERGEN.
 C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
 L'article 5 des statuts relatifs à la durée de la Société a été modifié en conséquence.
 Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de STRASBOURG.
 Pour publication légale, Avocat

FIBA
 EXPERTS-COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES, CONSEILS EN ECONOMIE D'ENTREPRISE
 7, avenue de l'Europe
 Espace Européen de l'Entreprise
 67300 SCHILTIGHEIM
 droitedesaffaires@groupe-fiba.fr

COURJETTE
 SASU au capital de 1.000€
 74 Route de Rothbach
 67340 INGWILLER
 899 170 856 RCS SAVERNE

Dissolution
 Selon Assp du 31/12/2023, l'associé unique de la SASU COURJETTE, au capital de 1.000€, ayant son siège social sis 74 Route de Rothbach, 67340 INGWILLER, 899 170 856 RCS SAVERNE, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2023 et de sa mise en liquidation. L'associé unique a nommé comme liquidateur Monsieur Alexandre HEITZ, demeurant 74 Route de Rothbach, 67340 INGWILLER, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé au 74 Route de Rothbach, 67340 INGWILLER. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal judiciaire de SAVERNE. Mention sera faite au RCS de SAVERNE.
 Pour avis.

CAMPING CARAVANING SCHOENAU PLAGE SARL
 Société à responsabilité limitée
 en liquidation
 au capital de 7 622,45 euros
 Siège social :
 20 Chemin Départemental
 67390 SCHOENAU
 Siège de liquidation :
 29 rue du Général de Gaulle
 67730 LA VANCELLE
 RCS COLMAR 307 421 347

Dissolution
 L'AGE du 22/04/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à effet du 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidatrice Mme Marie-Thérèse KIEBER, demeurant 29 rue du Général de Gaulle, 67730 LA VANCELLE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus.
 Le siège de la liquidation est fixé 29 rue du Général de Gaulle, 67730 LA VANCELLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
 Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal Judiciaire de COLMAR en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
 Pour avis
 La Liquidatrice

FIBA
 EXPERTS-COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES, CONSEILS EN ECONOMIE D'ENTREPRISE
 7, avenue de l'Europe
 Espace Européen de l'Entreprise
 67300 SCHILTIGHEIM
 droitedesaffaires@groupe-fiba.fr

COURJETTE
 SASU au capital de 1.000€
 74 Route de Rothbach
 67340 INGWILLER
 899 170 856 RCS SAVERNE

Clôture de liquidation
 Selon Assp du 31/12/2023, l'associé unique de la SASU COURJETTE en liquidation, au capital de 1.000€, ayant son siège social sis 74 Route de Rothbach, 67340 INGWILLER, 899 170 856 RCS SAVERNE, a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/12/2023. L'acte a donné quitus au Liquidateur Monsieur Alexandre HEITZ, demeurant 74 Route de Rothbach, 67340 INGWILLER, et a déchargé de son mandat. L'acte a également constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2023. Mention sera faite au RCS de SAVERNE.

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
 Société d'Avocats
 15 rue du Parc
 67205 OBERHAUSBERGEN
 Tél. 03 88 56 91 74
 Fax 03 88 56 91 68

SCI PAM'S
 Société civile immobilière en liquidation
 au capital de 1.000 euros
 Siège social : 3A rue du Marché aux Grains 67500 HAGUENAU
 RCS STRASBOURG 438.221.889 (2001D00713)

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/12/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Marie PARE et Mme Anne SELTAN de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les actes et pièces relatifs à la liquidation ainsi que les comptes définitifs établis par les liquidateurs sont déposés au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.
 Pour publication légale, Avocat

SOCIETE D'EXPLOITATION DU ROUGE D'OTTROTT
 Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 1.000 Euros
 2 Route de Barr
 67530 OTTROT
 RCS SAVERNE 510 254 162

Dissolution
 Aux termes d'une décision de dissolution en date du 15 Mai 2024, La société FINANCIERE STROHM, Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 Euros, dont le siège social est 46 rue de la Fontaine - 67140 BARR, immatriculée au RCS de Colmar sous le n° 444 437 016, a, en sa qualité d'associée unique de la Société d'Exploitation DU ROUGE D'OTTROTT, a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de ladite Société à compter de ce jour.
 Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, les créanciers de la Société d'Exploitation DU ROUGE D'OTTROTT peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
 Ces oppositions doivent être présentées devant la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de SAVERNE.
 Mention sera fait au RCS de SAVERNE

FEMS 360
 SOCIÉTÉ FINANCIÈRE GÉNÉRALISTE

LIFE & LINES
 Société par actions simplifiée
 au capital de 1 000 €
 17-21 rue de la Nuée Bleue
 67000 STRASBOURG
 R.C.S. STRASBOURG 913 485 140

Dissolution
 Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2024 :
 Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mai 2024 et sa mise en liquidation.
 L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Claire LORENTZ-AUGIER, demeurant 15B route de Sélestat 68750 BERGHEIM, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 15B route de Sélestat 68750 BERGHEIM, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
 Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal Judiciaire de Strasbourg.
 Mention sera faite au RCS de Strasbourg.
 Pour avis,

SERVICE POSE
 SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5 000 €
 SIEGE SOCIAL : 14 rue du Fort
 67120 SOULTZ-LES-BAINS
 RCS : SAVERNE TJ 827 899 311

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/05/2024, il résulte que :
 Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/05/2024 et sa mise en liquidation.
 L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Lucien ZERR, demeurant 14 rue du Fort 67120 SOULTZ-LES-BAINS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
 Le siège de la liquidation est fixé au 14 rue du Fort 67120 SOULTZ-LES-BAINS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
 Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SAVERNE.
 Mention sera faite au RCS : SAVERNE.
 Pour avis

DIVERS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE HOP'LA
 Société coopérative agricole à capital variable
 196 Route de Saverne - 67205 OBERHAUSBERGEN
 RCS de Strasbourg n° 527 997 019
 Agrément n°11 128

Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Les associés coopérateurs de la société agricole coopérative dénommée Société coopérative agricole HOP'LA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 24 juin 2024 à 14 heures 30 au siège social de la coopérative afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du conseil d'administration aux associés coopérateurs,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions réglementées,
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration,
- Fixation de l'allocation globale d'indemnité compensatrice de temps passé par les administrateurs,
- Fixation du budget « Formation des administrateurs »,
- Constatation de la variation du capital social,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités.

Les associés-coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance, au siège de la coopérative, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, du document prévu au III de l'article L 521-3-1 du code rural et de la pêche maritime ainsi que des comptes annuels et du texte des résolutions proposées.
 Le président du Conseil d'administration



NOTAIRES, AVOCATS, EXPERTS-COMPTABLES

Saisissez vos annonces en ligne

- ✓ GAIN DE TEMPS
- ✓ ATTESTATION DE PARUTION 24h/24
- ✓ DEVIS À LA SAISIE
- ✓ AVANTAGES COMMERCIAUX

Tél. 03 88 56 90 70 • annonce@est-agricole.com